

## Les annonces du Ministre

### → Pour la repositionner au cours du cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème) ;

Le Ministre a parlé de compensation de l'heure de technologie sur le cycle 4 → à la rentrée 2024, il prévoit un renforcement de la technologie au cycle 4 par les professeurs de technologie mais aussi de SVT et de physique-chimie.

A la rentrée 2023, 1 heure en 5e de « découverte des métiers » pourrait être assurée en technologie ! L'enseignant.e de technologie assurerait alors des missions propres au PSYEN !?!

### → Qu'est-ce qui permet au Ministère de faire ce choix ?

→ C'est plus simple de faire disparaître une heure de technologie sur un horaire globalisé de sciences et technologie sachant en plus que l'horaire de technologie est différent d'un collège à l'autre (1h, 1h33, 1h5)

→ C'est plus simple de jouer sur la flexibilité du poste de technologie car c'est une discipline dans laquelle beaucoup de postes sont vacants et car les programmes de sciences et de technologie sont globalisés en cycle 3.

### → Déclaration de Macron à la rentrée 2022 :

« Sanctuariser une demi-journée [d'orientation] par semaine pour tous les collégiens, de la cinquième à la troisième. Les élèves pourraient aussi se rendre dans les entreprises proches de leur collège, pour découvrir des métiers. Cette demi-journée serait créée en transformant l'enseignement actuel de technologie, sans ajout d'heures. »

### → Motion pour les CA proposée par le SNES national :

<https://www.snes.edu/article/motion-contre-la-suppression-de-la-technologie-en-sixieme/>

### → Pétition de l'association disciplinaire de technologie :

→ Signer la pétition



La consigne du SNES-FSU pour les Conseils d'Administration « DHG » qui se tiennent en ce moment → les horaires du bloc sciences et technologie en sixième doivent donc rester affichés à 4 heures. Aucun texte réglementaire ne permet actuellement aux chefs d'établissement de faire autrement, donc un TRMD qui acterait les 3 heures doit être dénoncé et contesté avec un vote CONTRE.

## Les réponses données par la DGESCO au SNES-FSU

### → Des programmes revus :

Le DGESCO a confirmé que ce ne sera plus le même programme sur 3 heures (au lieu de 4) et que le programme de sciences et technologie sera modifié en 2 temps : pour le cycle 3 puis pour le 4. Le CSP va y travailler.

### → Les situations des professeurs de technologie :

Le DGESCO assure que la consigne est bien passée et sera rappelée de préserver les postes.

### → Différents leviers sont possibles :

→ il y a déjà de nombreux postes vacants, les heures sont partiellement non assurées.

→ il n'est pas exclu de mobiliser les collègues sur le soutien maths en 6ème même sans avis des IPR car les collègues sont formés en sciences.

→ la reconfiguration des programmes du cycle 4 pourrait nécessiter une formation approfondie pour des collègues, revalorisant ainsi la discipline qui souffre d'une mauvaise représentation auprès de l'opinion publique. En cas de formation approfondie, des remplacements longs seront donc assurés par d'autres collègues de technologie.

→ une possible redistribution du service sur la demi-journée métier en 5ème.

En cas de situations locales problématiques, un accompagnement en heures pourrait être donné pour éviter la mesure de carte mais aucune indication n'a été donnée sur la temporalité de la distribution de ces moyens. La technologie doit devenir une discipline de vocation, qui, « relookée », peut préparer le lycée.

Le SNES-FSU national sur son site propose un tableur pour élaborer un TRM (tableau de répartition des moyens par disciplines) réglementaire et alternatif à présenter en CA « DHG ».

